



Dominique ANRACT
Président

Communiqué de presse
16 juillet 2018

Fermeture hebdomadaire des points de vente de pain dans la Vienne : Bas les masques !

Industriels du pain et grande distribution se drapent dans la liberté d'entreprendre pour, en réalité, tenter de développer, encore un peu plus, leur part de marché en sacrifiant, au passage, les entreprises artisanales de boulangerie pâtisserie les plus petites.

Tel est le vrai sens de leur combat contre les arrêtés préfectoraux de fermeture hebdomadaire des points de vente pain dans les départements.

Mais les artisans boulangers, pour qui la solidarité n'est pas un vain mot, font face à cette offensive et viennent de la repousser dans le département de la Vienne.

Trois organisations professionnelles représentant les industriels du pain et la grande distribution souhaitaient remettre en cause l'arrêté préfectoral de fermeture hebdomadaire de la Vienne. Conformément à la jurisprudence, les services de la DIRECCTE, après étude du dossier, ont organisé une réunion de concertation de l'ensemble des acteurs de la vente de pain dans le département le 4 juillet dernier.

Après échanges, la DIRECCTE a constaté que la majorité des professionnels du département vendant du pain demeure favorable au maintien de l'arrêté de fermeture.

Par conséquent, cet arrêté, qui prévoit déjà des périodes de suspension pour l'été et les fêtes de fin d'année, n'est pas modifié et continue de s'appliquer à l'ensemble des acteurs de la vente de pain pour le plus grand bénéfice des entreprises les plus petites qu'une ouverture 7/7 aurait immanquablement pénalisée, voire condamnée.

La démocratie est, heureusement, respectée !